



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2011

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - COULON - DUBOIS - BERTHOUD - GALLAND - GOBET - LYOT - Mmes EVANNO TARDY - LAGRANGE

Excusés ayant donné pouvoir : M. PETRILLO pouvoir à M. LYOT

Absents : M. SARAS - Mmes COMTE - DASSONVILLE

Convoqués en séance ordinaire le vendredi 01 juillet 2011

Désignation d'un secrétaire de séance : Valérie TARDY

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 20/05/2011, le conseil délibère.

Avant l'ouverture de la séance, une présentation du projet d'agencement du hall et de l'accueil de la Mairie est effectuée par Mme Vera DELIGIANNIDIS du cabinet PONTE ROSA à Mâcon. Une estimation du coût des travaux est également présentée. Les membres présents soulignent la qualité du travail réalisé par le cabinet. Toutefois et après débat, il s'avère que le projet n'intègre pas assez la notion de discrétion au sein même de l'accueil mairie. Le projet sera revu ultérieurement.

1^{er} POINT : GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de quatre heures soit de 28 h à 32 h (tâches en plus). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : VALIDE la modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 28 à 32 h à compter du 01 septembre 2011.

Il fait part à l'assemblée d'une demande du président du SIVOM du Val Lamartinien pour une mise à disposition de personnel communal pour l'entretien de la Maison des Loisirs Nature. Il propose de signer une convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le syndicat à compter du 1^{er} septembre 2011. Le remboursement par le syndicat des charges de personnel serait de 15 € de l'heure. Exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer ladite convention aux conditions énumérées ci-dessus.

2^{ème} POINT : APPROBATION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que :

- le schéma proposé est issu de la réforme des collectivités territoriales (loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010). Il prévoit la couverture intégrale du territoire par des EPCI, la rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats de communes, syndicats mixtes existants (suppression, transformation, fusion). Il s'agit également de se mettre en adéquation par rapport à la délibération de la CAMVAL.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à 4 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, ADOPTE le projet présenté sous réserve que la modification ci-dessous soit prise en compte : Action 107 dissolution du SIVOM du Val Lamartinien : 1^{er} paragraphe *De compétences À gestion d'un gîte de séjour associé à La Maison des Loisirs Nature* : **Suppression des mots « associé à » et mise entre guillemets de La Maison des Loisirs Nature.**

3^{ème} POINT : RÉVISION DU PLU

- Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la modification du périmètre de protection des monuments historiques proposée par M. BLANC du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine. Il précise que cette modification sera soumise à enquête publique en même temps que la révision du PLU et ne sera donc pas applicable dès à présent.

Il rappelle que cette proposition de modification, transmise à tous les conseillers, prend en compte la vision que l'on a sur les deux bâtiments (Chapelle de Domange et Eglise St Germain). Exposé entendu, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, APPROUVE la proposition émise par le SDAP de modification du périmètre de protection des monuments historiques.

- Informations diverses sur la dernière réunion pour la révision du PLU en date du 06 juin :

- ✓ Construction et/ou rénovation de 5 logements par an soit 78 logements à horizon 2025.
- ✓ Décision d'abandonner la possibilité de construction sur le secteur « En Varruge ».
- ✓ Zone « Clos Bardot » : scindée en 2 zones classées AU1 et AU2 pour une urbanisation future.
- ✓ Zone d'activités : zone de 5 ha partagée en 2 (dont une moitié en réserve foncière qui pourra s'ouvrir après modification). Cette zone accueillera un tissu d'artisans locaux ainsi que des viticulteurs (construction d'hangars de stockage) et une aire de lavage pour matériel viticole si nécessaire. Les dessertes routières restent à étudier.
- ✓ La prochaine réunion est programmée vers septembre/octobre, la date n'étant pas arrêtée à ce jour.

4^{ème} POINT : PROJET D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES

Monsieur le Maire informe les membres présents que la société THEOLIA de Strasbourg a pris contact pour un projet commun d'étude d'implantation de 6 éoliennes sur les communes d'Igé et d'Azé. Il rappelle qu'une réunion d'informations des deux conseils municipaux (Igé et Azé) est programmée le mardi 12 juillet 2011 à 18 h 30 à la salle d'associations.

5^{ème} POINT : RAPPORT DE LA COMMISSION VOIRIE DU 17 JUIN

Circulation Montée de la Poye : mise en place d'un sens unique (montée possible - descente interdite) - Accord à l'unanimité. Un arrêté municipal sera rédigé.

Ralentisseur à l'entrée de la commune (en venant d'Azé) avant la montée de la Poye. Lors de la consultation pour les travaux de voirie 2011, il a été prévu la création d'un ralentisseur. Cependant et au vu des 3 ralentisseurs déjà en place, il a été proposé la pose d'un coussin berlinois sur la chaussée. Après débat, un devis sera demandé pour une estimation du coût.

Parc à vélos : dans le cadre des déplacements doux, la CAMVAL propose la mise à disposition de 4 arceaux porte vélos. La commission souhaite la pose de 3 arceaux et d'un panneau d'indication au niveau du parvis de l'église - Accord à l'unanimité.

6^{ème} POINT : CIRCULATION DES VÉHICULES À MOTEUR DANS LES BOIS

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté municipal a été pris en 2002 pour réglementer la circulation des sentiers forestiers. Après avoir pris contact auprès M. HOMERVILLE, agent ONF, une visite sur place a eu lieu pour déterminer avec précision les chemins concernés et la pose de panneaux d'interdiction de circulation (dérogations possibles pour les services municipaux, les services de sécurité, l'ONF, les affouagistes, les chasseurs les jours de battues et les propriétaires des bois privés). Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis de l'assemblée. Accord de principe sur le point évoqué. Il précise notamment qu'un nouvel arrêté municipal sera pris pour réglementer la circulation dans les bois avec plus de précision.

7^{ème} POINT : RAPPORT DE LA CAO SUR LA DÉMOLITION DE LA MAISON CLAUDE PAIN

L'ouverture des plis a eu lieu jeudi 07 juillet 2011 à 18 h 30. Une seule offre a été reçue pour un montant de 114 737.66 € HT. Vu l'estimation réalisée par le cabinet Robin, maître d'œuvre, d'un montant de 54 000 € HT, la CAO a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux. Il est décidé de procéder à une consultation d'autres entreprises.

8^{ème} POINT : DÉLÉGATION SIGNATURE DE CONTRATS

En séance du 15 avril 2011, le Conseil Municipal a consenti les délégations de signature suivantes : la passation des contrats (assurances ou autres) ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes et la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière. Or, par courrier en date du 10 juin, le bureau du contrôle de la Préfecture souhaite qu'une précision soit apportée à la 1^{ère} délégation et précise que la délibération est insuffisante pour garantir la sécurité juridique des actes. Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité MODIFIE la délibération.

9^{ème} POINT : VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire informe les membres présents de la vente de bois qui a eu lieu le 16 juin à Châtenoy le Royal pour un montant total de 76 492 €.

10^{ème} POINT : PROJET RÉSEAUX EAU POTABLE, EAUX USÉES, EAU PLUVIALE

Monsieur le Maire présente plusieurs dossiers en cours :

Extension du réseau d'eau potable « En Varruge » : Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement de 5 maisons qui nécessitera une extension du réseau d'eau potable. Une demande auprès du syndicat des eaux de Lugny sera faite prochainement.

Extension du réseau des eaux usées et eaux pluviales :

- En Varruge : Réseau à créer pour desservir le projet d'aménagement ci-dessus mentionné et les futures branchements possibles depuis l'antenne en attente suite à construction du filtre à roseaux,
- En Varruge : Réseau à créer pour desservir les deux constructions accordées avec servitude sur terrain privé
- Le Clos bardot : Busage des eaux pluviales et réalisation d'un réseau d'assainissement afin de desservir deux nouvelles constructions + aménagement d'un chemin piétonnier

11^{ème} POINT : RAPPORTS ANNUELS

Monsieur le Maire présente les rapports annuels de la SDEI - SICTOM - SITUM - GRDF - SYNDICAT DES EAUX DU HAUT MACONNAIS. Les rapports sont consultables au secrétariat de mairie.

12^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- Acquisition d'une tour pour ordinateur bibliothèque : devis i.t.D System - Accord à l'unanimité
- Jeux pour la garderie périscolaire : devis Camif Collectivités - Accord à l'unanimité
- Mobilier pour la garderie périscolaire : devis Camif Collectivités - Accord à l'unanimité
- Acquisition de panneaux de circulation sur demande de M. le Maire pour 3000 € - Accord à l'unanimité -
- Fourniture de filets pour l'agorespace : devis d'Agorespace - Accord à l'unanimité
- Extension / Création des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eau pluviale : 3 devis ont été reçus. Un dernier contrôle sera effectué par la commission voirie. Devis SARL FONTAINE pour travaux Clos bardot - réseaux eaux usées et eaux pluviales et devis ETS pour travaux En Varruge - réseaux eaux usées et eaux pluviales - Accord à l'unanimité.

En ce qui concerne le curage des fossés et autres petits travaux de voirie, le syndicat de cylindrage sera présent semaine 31 pour réaliser les travaux.

Concernant la réfection du parvis de la mairie, un projet devra être arrêté avant consultations.

13^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012.
- ✓ Contrat des rivières du Mâconnais : présentation succincte du projet d'aménagement des berges et des rivières. Une éventuelle adhésion au SIVOM de Lugny sera à étudier ultérieurement.
- ✓ Demande des assistantes maternelles d'Igé pour bénéficier ponctuellement d'un local. Une convention pour l'occupation de la garderie périscolaire sera à mettre en place à la condition qu'une association soit créée.
- ✓ SDEI : rapport de visite de passage de caméra pour le réseau d'assainissement au Munet (500 ml) : réseau conforme.
- ✓ Carrière : arrêté préfectoral de mise en demeure de respecter sous un délai de 2 mois les prescriptions de l'article 16 de l'arrêté préfectoral n° 97/3282/2-2 du 13 octobre 1997 (respect des normes de rejet des eaux du site).

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 0 h 15

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 26 août 2011 à 20 h 30.